

COLLECTION À LA CARTE

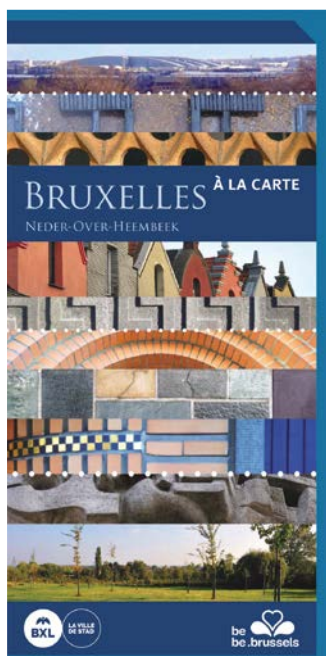
Neder-Over-Heembeek et Haren

Les cartes-promenades de Neder-Over-Heembeek et Haren parachèvent la série des six volets consacrés à la Ville de Bruxelles, mais aussi l'ensemble de la collection *À la carte*. L'objectif de cette collection, qui a conquis le public au cours de ces dix dernières années, était et restera d'attirer l'attention de manière simple et agréable sur le patrimoine de notre région. Principalement tournée sur les éléments rencontrés au détour des rues – un joli balcon, un vitrail multicolore, une ancienne devanture de magasin –, la collection a également fait la part belle à la nature et aux nombreux vestiges archéologiques.

Délimitée par le canal et entourée de voies de circulation très fréquentées, Neder-Over-Heembeek paraît

un peu isolée. Pourtant, elle a longtemps été convoitée pour son paysage vallonné, autant appréciée des notables, qui y établissaient leur maison de campagne, que des Bruxellois qui venaient y profiter, le dimanche, des jardins des estaminets et guinguettes dont elle regorgeait. Son rattachement à Bruxelles en 1921 et l'arrivée du port ont bouleversé son développement et entamé une transformation qui se poursuit encore aujourd'hui, tout en ayant réussi à préserver son cadre verdoyant. Deux promenades très différentes vous sont proposées. La première débute aux abords du canal et relie ses centres historiques, cœurs des deux anciens villages qui la composent, en passant par le centre de la commune telle qu'on la connaît actuellement. La seconde promenade vous réserve, quant à elle, un parcours entièrement champêtre, le long de champs, de potagers et de vergers, au détour de petits ruisseaux, roselières, bois et bosquets, territoire où la biodiversité est reine. Rendez-vous aussi, le temps d'une halte méritée, dans une ferme surprenante, déjà lieu de rencontres de nombreux Bruxellois.

Haren, petit village brabançon connu pour sa culture du *witloof*, est devenu le point névralgique du réseau ferroviaire belge, le premier territoire à accueillir un aéroport belge et, plus tard, le siège de l'OTAN, tout en restant le plus rural de la Région bruxelloise. Une promenade vous emmène dans son centre, remarquablement bien conservé, à travers champs et le long de petits potagers et de fermes typiques de culture du chicon, en passant par les premiers bâtiments scolaires d'Henri Jacobs. En toile de fond, la silhouette des installations industrielles de la zone du canal.



PDU

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Forest

L'inventaire du patrimoine architectural de la commune de Forest a été entamé en 2014 avec les quartiers Berkendael et de l'Altitude Cent. Le quartier Berkendael fait partie d'un vaste ensemble urbanistique qui empiète sur le territoire d'Ixelles; plus loin vers l'ouest, il jouxte le quartier de l'Altitude Cent qui possède des ramifications sur le territoire de Saint-Gilles; ces deux quartiers représentent donc une certaine continuité avec les quartiers ixellois et saint-gillois déjà inventoriés. L'aménagement des quartiers de Berkendael et de l'Altitude Cent, qui possèdent un potentiel patrimonial homogène et d'une grande richesse, résulte de plans d'aménagement urbanistiques importants, autant de caractéristiques qui les distinguent

des autres quartiers forestois qui présentent moins de cohérence.

Le quartier Berkendael est bordé par trois grands axes: la chaussée d'Alsemberg, l'avenue Brugmann et la rue Vanderkindere. Sa création s'inscrit dans le cadre d'un projet urbanistique plus vaste initié par le bruxellois G.-Ed. Brugmann et couvrant l'ensemble de la zone rurale du *Berkendaelveld*, à cheval sur les territoires d'Ixelles, Forest et Uccle. L'urbanisation de ce territoire débute dans les années 1870 et s'inscrit dans la foulée de la création du quartier Tenbosch à Ixelles (1864), elle-même suscitée par l'ouverture de l'avenue Louise (1860).

Sur Forest, l'urbanisation débute en 1875 avec le percement de l'avenue Brugmann. En 1893, s'ouvre l'avenue Albert puis les artères secondaires, entre 1900 et 1910. S'y installe une population bourgeoise dont les maisons forment souvent de belles enfilades dominées par l'éclectisme (rues du Zodiaque, Meyerbeer, Berkendael). Le long

des avenues Brugmann, Albert et Molière s'érigent des demeures plus cossues, pour certaines signées V. Horta, E. Blerot, P. Vizzavona ou J.-B. Dewin. Le secteur des rues Marconi et Rodenbach se distingue, au contraire, par son caractère plus industriel, avec de petites entreprises (*La Magnéto belge*), des ateliers et un habitat plus modeste, notamment composé d'immeubles à logements multiples comme ceux érigés par la Société Anonyme des Habitations à Bon Marché de l'Agglomération Bruxelloise (1901-1903, arch. L. Govaerts, É. Hellemans, H. Jacobs). Le nouveau quartier se dote également d'une école communale qui se distingue par son style Art nouveau (1905-1911, arch. H. Jacobs).

Le quartier de l'Altitude Cent se situe au nord-est de la commune. Le quartier fait l'objet d'un premier projet urbanistique dessiné par l'urbaniste Victor Besme en 1876 et s'inscrit dans le cadre de l'extension de quartiers déjà existants sur Saint-Gilles. Il comprend notamment un nouveau



Ancien établissement
La Magnéto belge, rue Marconi
121-123-125-127, Forest
(© SPRB).

Quartier de l'Altitude Cent à
Forest [Schmitt-GlobalView
(© SPRB)].



parc, le parc du Midi (actuel parc de Forest), bordé par des avenues sinueuses le long desquelles il est prévu de construire des villas. Au tournant du siècle, la bourgeoisie fortunée s'installe autour du parc et fait construire des habitations de style éclectique, de style néo et Art nouveau. Les architectes les plus représentatifs sont, entre autres, Arthur Nelissen et Alphonse Boelens. En 1911, le domaine du grand propriétaire terrien Wilhelm Duden est transformé, via la Donation royale, en parc public, dans le prolongement du parc de Forest. Le *Projet des Parcs et du quartier Saint-Augustin* est élaboré en 1908, dans le but d'optimiser la liaison entre les deux parcs. Celui-ci prévoit notamment l'aménagement du square Lainé ainsi que la rectification du tracé et l'élargissement d'autres rues adjacentes au parc Duden.

La Société Anonyme des Villas de Forest, dont Alexandre Bertrand est la personnalité marquante, établit en 1899 un projet de plan pour un nouveau quartier résidentiel : Saint-Augustin. Ce plan sonnera définitivement le glas du caractère rural du quartier. Le projet porte principalement sur la réalisation de la place de l'Altitude Cent avec l'église Saint-Augustin, depuis laquelle partent huit artères rectilignes. Deux établissements scolaires voient le jour, en partie avec le soutien de la Société Anonyme : l'école Sainte-Ursule et l'école Saint-Augustin. La construction du bâti est entamée au cours de la première décennie du XX^e siècle, mais est interrompue brusquement par la Première Guerre mondiale. Les années 1920 marquent le début d'une construction effrénée durant tout l'entre-deux-guerres. Ainsi, de nombreuses habitations de style éclec-

tique tardif, Art Déco ou moderniste sont, aujourd'hui encore, les témoins de l'œuvre des frères Hamesse, de Camille Damman et Maurice Van Nieuwenhuysse, pour n'en citer que quelques-uns. Les habitations Art Déco soignées, conçues par les architectes René Delbecq et François Van Meulecom, méritent également qu'on s'y attarde.

L'étude de ces deux quartiers s'est achevée en 2017 et les résultats ont été publiés dans la foulée. Ils regroupent 45 notices de rues, trois grands parcs et environ 800 notices d'immeubles ou ensembles, toutes richement illustrées. L'étude s'étend actuellement au reste de la commune avec le quartier Saint-Antoine, l'ancien noyau villageois, la zone industrielle qui longe le chemin de fer et la partie sud-est de Forest.

www.irismonument.be
MH et CS

INTERNATIONAL

Convention de Faro / Stratégie 21

La sensibilisation des citoyens au patrimoine est un pilier essentiel de la politique régionale mise en œuvre par

la Direction des Monuments et Sites. Pour bon nombre de citoyens, le patrimoine culturel reste encore trop difficilement accessible tandis que sa gestion semble réservée aux spécialistes. Fort de ce constat fait à l'échelle européenne, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté, le 21 avril 2017, l'Ordonnance portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du Patrimoine culturel pour la société, signée à Faro le 27 octobre 2005.

Cette Convention reconnaît le patrimoine culturel comme un facteur important de la cohésion sociale, fondé sur le respect des droits de l'homme et de l'État de droit. Elle met le citoyen au cœur des processus d'identification, de gestion et d'utilisation durable du patrimoine en portant les valeurs de paix, de démocratie et de respect de la diversité culturelle. Par le biais du patrimoine culturel et des valeurs qu'il sous-tend, face aux enjeux sociétaux actuels, la Convention de Faro apporte une contribution originale aux questions du « vivre ensemble », de la qualité et du cadre de vie dans lequel les citoyens peuvent prospérer et confirme la place du patrimoine dans la notion de développement durable.



© Patrimoine à Roulettes

Sur le territoire bilingue de la Région, particulièrement riche en patrimoine et où se côtoient des citoyens issus de nombreuses origines, porteurs d'un bagage culturel varié, l'adoption de cette Convention, reconnaissant la nécessité de placer la personne et les valeurs humaines au centre d'un concept élargi et transversal du patrimoine culturel paraît particulièrement adaptée, tant pour refléter la diversité culturelle que pour permettre des actions visant à reconnaître et redonner du sens au patrimoine historique omniprésent dans notre société.

Adoptée le 22 février 2017, la « Stratégie pour le Patrimoine culturel en Europe au XXI^e siècle » résulte du travail mené depuis la conférence des Ministres du Patrimoine à Namur, organisée, en avril 2015, dans le cadre de la présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe par les 50 états parties à la Convention culturelle européenne de 1954 et par de nombreuses associations représentatives de la société civile. La Direction des Monuments et Sites a participé activement à la rédaction de ce document.

Cette stratégie, fondée sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, prône une approche partagée et fédératrice du patrimoine culturel et de sa gestion, en s'appuyant sur un cadre légal efficace pour assurer la « conservation intégrée du patrimoine », en veillant à associer les principaux acteurs, institutionnels ou non, les représentants des professionnels et de la société civile, aux niveaux local, national, européen et international.

Faisant siennes ces récentes options prises au niveau du Conseil

de l'Europe, la Direction des Monuments et Sites s'attellera, notamment par la programmation prévue pour l'« Année européenne du Patrimoine culturel » en 2018, à renforcer l'accessibilité au patrimoine tant physique que numérique, à associer les habitants au processus d'identification du patrimoine, à accroître le rôle de la communauté patrimoniale, à répondre au mieux aux attentes des propriétaires des biens protégés et à exercer les nouvelles compétences issues de la VI^e Réforme de l'État en matière de patrimoine mobilier et immatériel, afin de permettre une approche intégrée du patrimoine culturel.

Plus d'informations ainsi que les textes de la Convention de Faro et de la Stratégie pour le patrimoine en Europe au XXI^e siècle sont disponibles sur le site du Conseil de l'Europe : www.coe.int

IL

2008

Année européenne du patrimoine culturel

Sous le slogan « Le patrimoine culturel n'est pas qu'un héritage du passé, il est aussi une ressource pour notre futur », l'Année européenne du patrimoine culturel 2018 est une vaste campagne de sensibilisation à l'échelle européenne qui vise à souligner la valeur du patrimoine pour la société, la contribution du patrimoine à l'économie, le rôle du patrimoine dans la diplomatie culturelle et dès lors l'importance de sauvegarder notre patrimoine culturel commun. Les accents prioritaires seront placés vers l'engagement des citoyens envers le patrimoine culturel, la promotion de ses valeurs, le renforce-

ment de sa protection et l'encouragement à l'innovation.

La Direction des Monuments et Sites a suivi cette initiative dès 2015, tout comme le processus d'assentiment bruxellois à la « Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société » (Faro, 2005 – Ordonnance du 11 mai 2017) ainsi que l'élaboration de la Recommandation du Comité des Ministres aux États membres du Conseil de l'Europe sur la « Stratégie pour le patrimoine culturel européen au XXI^e siècle » (adoptée le 22 février 2017). Dans l'ensemble de ces recommandations européennes, s'exprime une tendance forte en faveur de la participation citoyenne, singulièrement celle des jeunes, et de l'innovation technologique au service de celle-ci.

Rendez-vous sur www.patrimoine.brussels pour découvrir le programme et les informations pratiques. Merci déjà à tous ceux auront à cœur de participer ; le patrimoine c'est l'affaire de tous !

SD



MESURES DE PROTECTION

Décisions prises par le Gouvernement jusqu'au
30 septembre 2017

Classements définitifs

23/03/2017

Auditoire Janson

Classement de la totalité et certaines parties de son pavillon d'accueil

avenue Franklin Roosevelt 48
Bruxelles

23/03/2017

Prison de Forest

Classement de certaines parties
avenue de la Jonction 50-52
Forest

31/03/2017

Ancienne Magneto belge

Classement de la façade à rue
rue Marconi 123-127
Forest

21/09/2017

Maison Moyaux

Classement de certaines parties
avenue Palmerston 18
Bruxelles

Ouverture de la procédure de classement

09/03/2017

Ancienne pharmacie Kusnick

Classement de certaines parties
rue de Louvain 22-24
Bruxelles

09/03/2017

Ancienne abbaye Saint-Jacques-sur-Coudenberg

Classement de certaines parties
rue Namur 4, 6, 8, 10-12
Bruxelles

23/03/2017

Hôtel particulier

Classement de la totalité
rue d'Assaut 9
Bruxelles

01/06/2017

Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire

Classement d'éléments (mobilier et objets) faisant partie du décor
parc du Cinquantenaire 3
Bruxelles

15/06/2017

Ancienne clinique du Docteur Verhoogen

Classement de la totalité
rue Marie-Thérèse 98 à 102
Saint-Josse-ten-Noode

15/06/2017

Ancien hôtel Boël

Classement de la totalité de l'ancien hôtel et façade avant de sa dépendance
rue Royale 288 et rue de la Poste 38
Saint-Josse-ten-Noode

Ouverture de la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde

04/05/2017

Épicéa commun

avenue Orban 161
Woluwe-Saint-Pierre

À PARAÎTRE

BRUXELLES PATRIMOINES 026
AVRIL 2018
ATELIERS D'ARTISTES

LA REVUE BRUXELLES PATRIMOINES EST VENDUE EN LIBRAIRIE 10 € sauf numéro double à 20 € OU PAR ABONNEMENT.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS ABONNER POUR L'ANNÉE 2018

(deux numéros simples et un numéro double), merci de verser la somme de € 29 sur le compte BE 31 0912 3109 5455/ BIC GKCCBEBB (au nom de la Direction des Monuments et Sites) avec la mention « revue *Bruxelles Patrimoines* » et les nom et prénom et adresse complète du (de la) bénéficiaire.

 Rejoignez-nous sur Facebook
(www.facebook.com/BruxellesPatrimoinesErfgoedBrussel).

18/05/2017

Ancien siège social de la Royale belge et son parc

Classement de la totalité de l'immeuble principal et une partie du parc
boulevard du Souverain 25
Watermael-Boitsfort

Non-entame de classement

09/03/2017

Ancienne auberge Aux Trois Rois

chaussée de Haecht 369-371
Schaerbeek

HL